m a r o l l e s

PROCÉS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAROLLES

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt -six, le 10 septembre à 19 heures 00,
Le Conseil Municipal de Marolles (Loir-et-Cher) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yannick SEVRÉE, Maire**.

Présents : Yannick SEVRÉE, Maire,

Mme : Véronique MARTINE, Laure PARISSET, Émilie RIGUIER, Isabelle THYEBAUT ; Valérie POMMIER ; Karine GASSELIN, Lydie LAMBAULT GUITTARD ;
M. Denis BERTHELOT, Christophe DAVID, Jean-Claude RIGOREAU, Julien DIGUET - LAFON

Procurations :
Bruno BLANCHARD à Isabelle THYEBAUT Michel SALMON à Yannick SEVRÉE Björn BROCKOP à Laure PARISSET

Formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de **15 membres**.

Secrétaire de séance : **Isabelle THYEBAUT**

Date de la convocation :	Date d'affichage :	Nombre de membres en exercice :	Nombre de membres présents :	Nombre de membres absents :	Nombre de procurations :
04/09/2026	04/09/2026	15	12	0	3

L'ORDRE DU JOUR

2026-38/ PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026
2026-39/ DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CRÉDITS
2026-40/ AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS
2026-41/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATIVE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS

2026-38/ PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2026
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Le Conseil municipal,
APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal en date du **02 juillet 2026**

2026-39/ DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CRÉDITS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération N°1 en date du 04 juin dernier et qui visait à procéder à des ajustements budgétaires concernant les opérations d'ordre votés au Budget Primitif 2026 est incomplète, il convient de la modifier comme suit :

DÉBIT		CRÉDIT	
Compte – intitulé	Montant	Compte – intitulé	Montant
INVESTISSEMENT RECETTES **040 – OPÉRATION D'ORDRE**		**INVESTISSEMENT** **010 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	
2804182 – Bâtiments et installations	+ 10 000.00 €	10226– Taxe Aménagement	+ 10 000.00 €
TOTAL	+ 10 000.00 €		+ 10 000.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
✓ **VOTE le virement de crédits mentionné ci-dessus**
✓ **MANDATE** Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2026-40/ AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que à la suite d'un incident technique, les achats effectués à Carrefour n'ont pas pu être payés directement via le compte de la commune. Mme Isabelle THYEBAUT, 1ère Adjointe a été contrainte de régler la facture sur son compte personnel pour un montant de **97.40** €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser Mme Isabelle THYEBAUT au titre des frais avancés auprès de la société Carrefour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
✓ **ACCORDE** le remboursement de la facture de Carrefour pour un montant de **97.40 €** € à Mme Isabelle THYEBAUT, 1ère Adjointe de la commune de Marolles
✓ **MANDATE** Monsieur La Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2026-41/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Les loisirs de la Grand Pierre, qui assure la gestion du Centre de Loisirs de la commune au cours du mois de juillet, souhaite proposer, dans le cadre du Centre de Loisirs de juillet 2027, l'organisation d'un camp poney destiné aux enfants accueillis au sein de la structure.

Afin de permettre à l'association de procéder aux réservations nécessaires et d'engager les premières dépenses liées à l'organisation de cette activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 900.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
✓ **DÉCIDE d'attribuer** à l'association Les Loisirs de La Grand Pierre, une subvention exceptionnelle de **900.00** €.
✓ **MANDATE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

⇨ **Monsieur Le Maire** rappelle que **le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027**

⇨ **Monsieur Le Maire** appelle au civisme de chacun quant au nettoyage et au débroussaillement de leur parcelle et/ou terrain. En effet, après l'été caniculaire, de nombreuses réclamations sont arrivées au secrétariat de mairie de riverains qui craignaient les risques d'incendie. Monsieur Le Maire rappelle également que bien que les dépenses d'entretien des voies communales soient obligatoires, Le maire peut dans le cadre de son pouvoir de police, demander aux riverains de procéder au nettoiement du trottoir situé devant leur habitation. La commission voirie a d'ailleurs été mandatée afin de répertorier les parcelles à risque. Une réunion publique sera prochainement organisée à cet effet. Monsieur Le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'une campagne de nettoyage et débroussaillage se déroulera Avenue de Pezay semaine 44, les riverains ont été avisés et ils ont été invités à nettoyer leur parcelle pour cette date.

L'État de catastrophe naturelle va être demandée auprès de la préfecture. Les habitants sont fortement incités à se déclarer en mairie. En effet, cela aura plus d'impact pour que la commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle.

2026-39/ DÉCISION MODIFICATIVE – VIREMENT DE CRÉDITS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la délibération N°1 en date du 04 juin dernier et qui visait à procéder à des ajustements budgétaires concernant les opérations d'ordre votés au Budget Primitif 2026 est incomplète, il convient de la modifier comme suit :

DÉBIT		CRÉDIT	
Compte – intitulé	**Montant**	**Compte – intitulé**	**Montant**
INVESTISSEMENT RECETTES **040 – OPÉRATION D'ORDRE**		**INVESTISSEMENT** **010 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES**	
2804182 – Bâtiments et installations	**+ 10 000.00 €**	**10226– Taxe Aménagement**	**+ 10 000.00 €**
TOTAL	**+ 10 000.00 €**		**+ 10 000.00 €**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
✓ **VOTE le virement de crédits mentionné ci-dessus**
✓ **MANDATE** Madame Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier,
Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

2026-40/ AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que à la suite d'un incident technique, les achats effectués à Carrefour n'ont pas pu être payés directement via le compte de la commune. Mme Isabelle THYEBAUT, 1ère Adjointe a été contrainte de régler la facture sur son compte personnel pour un montant de **97.40** €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser Mme Isabelle THYEBAUT au titre des frais avancés auprès de la société Carrefour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
✓ **ACCORDE** le remboursement de la facture de Carrefour pour un montant de **97.40 €** € à Mme Isabelle THYEBAUT, 1ère Adjointe de la commune de Marolles
✓ **MANDATE** Monsieur La Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2026-41/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association Les loisirs de la Grand Pierre, qui assure la gestion du Centre de Loisirs de la commune au cours du mois de juillet, souhaite proposer, dans le cadre du Centre de Loisirs de juillet 2027, l'organisation d'un camp poney destiné aux enfants accueillis au sein de la structure.

Afin de permettre à l'association de procéder aux réservations nécessaires et d'engager les premières dépenses liées à l'organisation de cette activité, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 900.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
✓ **DÉCIDE d'attribuer** à l'association Les Loisirs de La Grand Pierre, une subvention exceptionnelle de **900.00** €.
✓ **MANDATE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
✓ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

⇨ **Monsieur Le Maire** rappelle que **le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027**

⇨ **Monsieur Le Maire** appelle au civisme de chacun quant au nettoyage et au débroussaillement de leur parcelle et/ou terrain. En effet, après l'été caniculaire, de nombreuses réclamations sont arrivées au secrétariat de mairie de riverains qui craignaient les risques d'incendie. Monsieur Le Maire rappelle également que bien que les dépenses d'entretien des voies communales soient obligatoires, Le maire peut dans le cadre de son pouvoir de police, demander aux riverains de procéder au nettoiement du trottoir situé devant leur habitation. La commission voirie a d'ailleurs été mandatée afin de répertorier les parcelles à risque. Une réunion publique sera prochainement organisée à cet effet. Monsieur Le Maire rappelle également au Conseil Municipal qu'une campagne de nettoyage et débroussaillage se déroulera Avenue de Pezay semaine 44, les riverains ont été avisés et ils ont été invités à nettoyer leur parcelle pour cette date.

L'État de catastrophe naturelle va être demandée auprès de la préfecture. Les habitants sont fortement incités à se déclarer en mairie. En effet, cela aura plus d'impact pour que la commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle.

Toujours lié à la canicule de cet été, **Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que la Cisse en Amont est en alerte. À ce titre, la commune est en vigilance jaune. Monsieur le Maire appelle donc au civisme de chacun pour faire attention au gaspillage de l'eau. Afin de connaître les restrictions, il appelle les habitants à se connecter sur le site **https//vigieau.gouv.fr**.

⇨ **Monsieur Le Maire** rappelle au Conseil Municipal l'importance des commissions municipales. À l'issue des réunions, chaque responsable doit effectuer un compte-rendu qui sera transmis à l'ensemble des membres du Conseil. Une bonne communication étant très important pour la bonne marche des services.

⇨ **Monsieur Le Maire** fait le point sur le nouveau secrétariat de mairie dont de nombreux points restent encore à traiter. Une réunion avec les architectes est prévue le mardi 15 septembre pour faire avancer le projet.

⇨ Il informe également le Conseil Municipal que la région propose le passage d'un bus dans le but de former les séniors retraités au numérique. Le passage du bus est à l'étude. Il rappelle que les Espaces France Service dont le plus proche de situe à la Mairie de la Chapelle Vendômoise ont été créés pour aider les administrés dans leurs démarches dématérialisées.

⇨ **Monsieur Le Maire** rappelle au Conseil Municipal qu'un séminaire est prévu le **samedi 14 novembre** à partir de 8h00., Cette journée déterminera la politique communale et déterminera les enjeux du mandat. **La présence de tous les membres du Conseil Municipal est vivement recommandé**.

⇨ **Isabelle THYEBAUT** fait un point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée. Elle rappelle que l'école de Marolles est composée de deux classes : petite section 25 enfants et moyenne et grande section 22 enfants pour 47 enfants au total à l'école. Une nouvelle intervenante musique a été recrutée. Cinq climatiseurs ont été achetés car les communes peuvent bénéficier d'une subvention à hauteur de 400 € par équipements.

⇨ **Karine GASSELIN** informe le Conseil Municipal qu'elle prépare une formation commune entre les enseignantes et les agents pour répondre aux problématiques rencontrées face aux changements de comportement des élèves, des parents d'élèves …

⇨ **Jean-Claude RIGOREAU** informe que le Monuments aux Morts est vétuste ; Une étude est lancée pour sa restauration dans le cadre du dispositif « **Petits Villages de demain** ». Programme qui vise à revitaliser les communes de moins de 20 00 habitants en soutenant des projets sur leur territoire et en améliorant la qualité de vie des habitants. C'est un programme qui a été lancé en octobre 2020 par le gouvernement Français et qui est piloté par l'Agence Nationale de La Cohésion et des Territoires (ANTC).

⇨ **Véronique MARTINE** rappelle la réunion de la commission jeunes anciens se déroulera le mercredi 30 septembre.

⇨**Björn BROCKOP** informe le Conseil Municipal qu'il finalise le livret d'accueil de la commune qui sera adressé aux nouveaux arrivants. Manque encore quelques modifications et quelques photos.

⇨ Le défi inter entreprise se déroulera le **25 septembre**, **Christophe DAVID** d'effectuer une équipe municipale si les élus sont intéressés.

⇨ **Émilie RIGUIER** fait le compte-rendu de la commission accueil une fête des voisins est programmée le **20 septembre** avec des jeux de piste. Elle informe que le feu d'artifice qui a été annulé en raison de la canicule est reporté au **19 décembre**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Yannick SEVRÉE

MAIRIE DE MAROLLES 41330 (Loir-et-Cher)

Maire

Isabelle THYEBAUT

Secrétaire de séance